PaysanBreton
Hebdomadaire Technique Agricole

Date de génération de ce justificatif : 20/04/2025
Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

APC FINANCE – Modification(s) de société

Référence : L027659

Départements de publication : Morbihan
Annonce légale publiée le 25 octobre 2024 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Modification(s) de société

APC FINANCE Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée au capital de 41.952 euros Siège social : 5 Impasse des Bleuets – 56400 BRECH 444 255 731 RCS LORIENT Par décisions de l'associé unique en date du 16 octobre 2024 : – la Société a été transformée en société par actions simplifiée à compter de ce même jour, sans création d'un être moral nouveau. Le capital social de la Société, son objet, sa dénomination, son siège et sa durée demeurent inchangés, étant toutefois précisé qu'il a été décidé une reformulation des termes de l'objet social afin d'y intégrer la possibilité d'exercer les activités suivantes, en complément des activités d'ores et déjà visées par l'article 2 des statuts : » . la réalisation de toutes prestations de services et de conseil à destination des entreprises, en ce compris, le cas échéant, l'exercice de mandats sociaux ; . l'acquisition, l'administration et la gestion et, plus généralement, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, ainsi que de tout droit immobilier, dont la Société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange ou apport ou autrement, ainsi que tous actes de disposition relatifs à ces biens ou droits immobiliers ; . toute opération de gestion d'actifs pour le compte de la Société, ainsi que de placements financiers ; . toutes d'activités d'achat, de vente, de négoce et de location de voitures, notamment de véhicules anciens ou de collection, de bateaux et de tout autre type de moyens de transport. » Cette transformation entraine la cessation : – du mandat de gérant de la Société exercé par Monsieur Marc BURBAN, domicilié 5 impasse des Bleuets, 56400 BRECH, sous son ancienne forme, lequel a été désigné en qualité de Président de la Société. – du mandat du cabinet AXIALIS AUDIT (440 020 477 RCS VANNES) en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société, cette dernière n'étant plus tenue de disposer d'un commissaire aux comptes postérieurement à la transformation. Admission aux Assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément des cessions d'actions : Les cessions d'actions par l'associé unique ou entre associés sont libres. Toute autre transmission d'actions ou de valeurs mobilières est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Pour avis

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

Consulter cette annonce en ligne